

Paris, le 05 novembre 2020.

Monsieur le Directeur des Ressources et des Compétences de la Police Nationale,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,  
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Nous sommes réunis ce jour en comité technique pour les services centraux de la police nationale et allons avaliser les modifications statutaires et législatives, qui nous sont proposés en visioconférence.

Un nouveau mode de travail que la crise sanitaire nous aura fait découvrir à nos dépens.  
Une avancée technologique incontestable pour nous permettre à distance d'avancer sur les dossiers en cours mais aussi pour nous démontrer son efficacité.

Changerions-nous quelques choses, si nous avons été en présentiel ?  
Ce comité aurait lieu avec d'autres représentants où d'autres dossiers à traiter ? Non, absolument pas !

En distanciel, il faut reconnaître que cela permet d'agir en apportant une sécurité supplémentaire à lutte contre la propagation de ce virus qui continue son processus assassin.

Le danger est présent, réel et virulent d'après nos experts en infectiologie qui luttent sans relâche contre cette pandémie depuis mars 2020 à la recherche d'un traitement efficace voir d'un vaccin.

Ce nouveau fonctionnement de travail, nous démontre que nous pouvons conjuguer qualité de travail avec travail à distance et qu'il n'y a aucune crainte à devoir d'appliquer stricto sensu le télé-travail quand cela est nécessaire et réalisable.

De pouvoir l'appliquer à son maximum lors de période imposée par notre gouvernement et par délégation à notre ministère et ce conformément à la circulaire du 07 et du 29 octobre 2020 visant la démarche préventive du risque infectieux dans les services de police.

Permettre le temps d'un instant aux chefs de service de prendre leur responsabilité en acceptant et en accompagnant le télé-travail.

Notre administration a commandé du matériel informatique adéquate pour élargir aux plus grands nombre le télé-travail.

Que deviendra ce matériel, si nous ne l'utilisons pas ? À quoi sert-il aujourd'hui ?

Le télé-travail est trop facilement refusé arguant sans recul que celui-ci renferme l'agent, qui le désocialise, que le contrôle ne peut plus se faire, alors qu'il ne s'agit pas de considération personnel mais bien d'une mesure exceptionnelle visant à lutter contre cette crise sanitaire.

Ce combat invisible est l'affaire de tous, et nous devons de part vos directives et votre impulsion faire en sorte que tout soit mis en œuvre pour appliquer le télé-travail dans le dessein d'éradiquer ce virus dangereux.

Monsieur le Directeur, le télé-travail dans les services de police est sollicité par ceux qui savent faire, ceux qui ont conscience du résultat à fournir et des exigences que cela impose.

Nos collègues travaillent parfois bien plus que ce qu'on leur demande nonobstant le fait que les transports n'ont plus lieu ce qui est profitable aux objectifs à réaliser. Il faut pouvoir leur faire confiance.

Nous sommes tous conscient que l'opérationnel ne peut se faire à distance et aucune sollicitation en ce sens a été formulé par nos collègues sur la voie publique.

Les demandes faites sont cohérentes, adaptable et surtout font partie de la lutte contre les déplacements dont la multiplication des contacts deviennent un risque pour la santé de tous.

Nos missions en direction centrale nous permettent pour une majorité d'entre elles de pouvoir se réaliser à domicile.

Monsieur le Directeur pour les services centraux nous sommes en capacité de vous fournir une liste exhaustive pour exercer à distance et qui ne reçoit pas d'accord favorable.

Aujourd'hui trop nombreux sont les chefs de service qui ne veulent pas faire preuve de discernement et de responsabilité face à la lutte contre la COVID-19 dès lors que l'agent sollicite ce positionnement.

Celui doit pouvoir se mettre en place sans que cela ne devienne un combat syndical mais bien un combat contre cette épidémie.

Notre organisation syndicale UNITÉ SGP POLICE membre de la FSMI-FO a une pensée émue pour nos collègues qui nous ont quittés dramatiquement et pour ceux qui ont fait le choix désespéré et irrévocable d'en finir au plus vite avec la vie.

Monsieur le Directeur des Ressources et des Compétences de la police nationale,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Je vous remercie pour votre écoute et souhaitons que cette déclaration préalable soit annexée au présent procès verbal du comité technique de ce jour.

**LA DÉLÉGATION UNITÉ SGP POLICE FSMI-FO.**

**UNITE SGP POLICE**

Place Beauvau

75800 PARIS CEDEX 08

Tél. : 01 49 27 37 77